



**Association G rontologique Cantonale de Saint  
Romain de Colbosc.**  
**« Les Marronniers » H pital Local**

**T l : 02.35.30.04.85**

**Fax : 02.35.13.63.41**

**E mail [AGCSR2@wanadoo.fr](mailto:AGCSR2@wanadoo.fr)**

**L'association g re les services d'Aide M nag re, de Garde   Domicile, ainsi que le service de Coordination G rontologique Cantonale.  
Ces services sont regroup s   l'H pital Local de St Romain de Colbosc.**

**SERVICES D'AIDE A DOMICILE :**

L'aide   domicile a pour mission d'accomplir chez les personnes  g es un travail mat riel, moral, social, contribuant   leur maintien   domicile. Elle ex cute les t ches m nag res et les activit s de la vie quotidienne, l'entretien courant de l'habitation, l'entretien du linge, les courses, la pr paration des repas et les soins  l mentaires d'hygi ne Elle assure  galement une pr sence aupr s de la personne aid e : accompagnement lors d'une promenade, d'un jeu...  coute et apport d'un r confort et permet donc de garder le contact avec l'ext rieur.

Selon les ressources, l' tat de sant  de la personne ou l' tablissement du plan d'aide APA, la prise en charge de la personne est faite soit par :

➤ **Le service d'aide m nag re (Service Prestataire).**

C'est l'association qui est l'employeur, elle g re toute l'administration des dossiers et l'encadrement du personnel. Les interventions   domicile peuvent  tre financ es partiellement par les caisses de retraite ou par certaines mutuelles (sortie d'hospitalisation). Le d partement peut  galement participer au financement : APA ou aide m nag re au titre de l'aide sociale.

➤ **Le service de garde   domicile (Service Mandataire).**

C'est la personne aid e qui est l'employeur, l'association assurant le travail administratif (Etablissement des bulletins de salaire, d claration URSSAF, contrat de travail, arr t maladie...) et l'encadrement du personnel au nom de la personne  g e-employeur. Pour les personnes b n ficiant de l'APA, l'aide est vers e   la personne aid e sous forme de CESU d partemental. Le service peut  galement intervenir dans le cadre d'une garde   domicile (nuit, week-end et jours f ri s).

**Possibilit  de d duction fiscale de 50% pour les personnes imposables.**

**SERVICE DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE CANTONALE :**

Ce service a pour mission :

- **D'informer** les personnes, les familles...
- **D'orienter** les demandes vers les services existants.
- **De faire le lien** entre les familles, les b n voles, les mairies, les services sociaux et hospitaliers...
- De remplir une **fonction de secr tariat**.

Afin de pouvoir b n ficier du service de repas   domicile (qui d pend de l'H pital Local) et du service t l assistance (organisme priv ), il est  galement n cessaire de passer par ce service.

**Afin d'organiser le mieux possible un retour   domicile lors d'une hospitalisation, il est essentiel de pr venir l'association avant la date de sortie afin que la personne hospitalis e puisse b n ficier rapidement des aides.**